

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020**

~~~~~

L'an deux mille vingt le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lyas dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à l'étage de la Neuve, sous la Présidence de M. François VEYREINC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/06/2020

Etaient présents : François VEYREINC, Christine VERNET, Bernard CINI, Roland PRANEUF, Chantal CHAMBON, Philippe GACHET, Agnès GAZUT, Michel GERLAND, Éric JOANNY, Mickaël LARONZE, Florence PETIT, Christine POITTEVIN et Marie-Joe ROUZEAU.

Étaient excusés : Fabrice MAILLET et Jérôme MARRE

Secrétaire de séance : Mickaël LARONZE

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**INDEX DES DELIBERATIONS**

- ✓ 2020-06-15-12 Objet : vote du compte administratif 2019
- ✓ 2020-06-15-13 Objet : approbation du compte de gestion 2019
- ✓ 2020-06-15-14 Objet : Affectation des résultats
- ✓ 2020-06-15-15 Objet : Vote des taux d'imposition 2020
- ✓ 2020-06-15-16 Objet : Installation des commissions municipales
- ✓ 2020-06-15-17 Objet : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : CCAS
- ✓ 2020-06-15-18 Objet : Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : CCAS

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

- ✓ 2020-06-15-12 Objet : vote du compte administratif 2019

# 26 FV

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

~~~~~

<p>Présentation brève et synthétique Compte administratif 2019 Commune de Lyas</p>	
<p>Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Economique et social</b> : commune à caractère résidentiel, pas de développement d'activités économiques et dynamisme modéré de l'urbanisme. Approbation du PLU en février 2020.</li><li>- <b>Budgétaire</b> : Les dépenses de fonctionnement courant ont été maîtrisées (réalisation du chapitre 011 à 97.2 % de la prévision) Le programme d'investissement 2018-2019 a pu être exécuté à 81,8% de sa prévision.</li><li>- <b>Évolution de la population</b> : sans objet au compte administratif</li></ul>
<p>Priorités du budget</p>	<p>L'exécution du budget a priorisé :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- la maîtrise des dépenses de fonctionnement.</li><li>2- la capacité à maintenir un virement à la section d'investissement suffisant</li><li>3- Un emprunt sur 2019 a été réalisé pour financer nos investissements de 2019-2020.</li></ol>
<p>Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure</p>	<p><b>Ressources et charges de la section de fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Évolution des ressources</u> : L'augmentation significative de la taxe additionnelle droits de mutation a bien conforté nos ressources. La DSR notifiée en fin d'exercice a été une bonne surprise car compensée de moitié.</li><li>- <u>Evolution des dépenses</u> : les dépenses ont été contenues dans les prévisions initiales.</li><li>- <u>Structure des recettes</u> : Les produits de services sont stables. Le chapitre impôts et taxes évolue légèrement, cela est lié à la dynamique des bases par rapport aux notifications reçues pour le budget primitif. Nos revenus des immeubles sont en légère hausse.</li></ul>

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020**

~~~~~

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Structure des dépenses</u> :<br/>Charges à caractères général : exécutées à 97.2% ;<br/>Les dépenses de personnel ont été non seulement maîtrisés mais en diminution à 94,8%.</li> </ul> <p><b>Ressources et charges de la section d'investissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution et structure des ressources :<br/>Les ressources de la section d'investissement ont été légèrement inférieures aux prévisions budgétaires. Les subventions manquantes sont liées à la finition des travaux.</li> <li>- Evolution et structure des charges :<br/>La charge de la dette est de 87 736.11 € (en nette diminution par rapport aux années antérieures). Trois crédits sont arrivés à terme sur l'exercice. Des restes à réaliser sont reportés en 2020 : pour l'essentiel, il s'agit du financement de deux échéances de la caserne des pompiers de Privas, le solde de la procédure du Plan Local d'Urbanisme, l'accessibilité à l'étage de la Neuve et des travaux de voirie à la Neuve : 63 000 €.</li> </ul> |
| <p>Montant du budget consolidé</p>                                               | <p>Section de fonctionnement : excédent de 148 251.82 €<br/>Section d'investissement : déficit de 65 279.92 €</p> <p>Ensemble : excédent total de 82 971.90 € hors restes à réaliser.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p>Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels</p> | <p><b><u>Crédits d'investissement pluriannuels</u></b> :</p> <p>Le programme d'investissement prévu pour 2019-2020 a été exécuté conformément aux prévisions. Il reste des reports sur 2020 (cf ci-dessus)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

# 28 FV

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

~~~~~

<p>Niveau d'épargne brute (ou CAF) et niveau d'épargne nette</p>	<p>Niveau d'épargne brute : 148 251.82 € Niveau d'épargne nette : 60 515.71 €</p>	
<p>Niveau d'endettement de la collectivité</p>	<p>Dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 741 032.16 € (capital restant dû) Dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 753 296.05 € Légère hausse suite au nouvel emprunt de 2019 Rapportée au nombre d'habitants au 01/01/2019 : 1225 €/hab</p>	
<p>Capacité de désendettement</p>	<p><math>753\,296.05 / 148\,251.82 = 5</math></p>	
<p>Niveau des taux d'imposition</p>	<p>Stabilité depuis 3 exercices budgétaires : Taxe foncier bâti : 15.59 % Taxe foncier non bâti : 98.42 %  FNGIR : 54 248.00 €</p>	
<p>Principaux ratios</p>	<p>Dépenses réelles de fonctionnement / population = 644.51 €/hab. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 44.13% DGF/ population = 175.92 €/hab. Produit des impositions directes / population = 260.89 €/hab.</p>	
<p>Effectifs de la collectivité et charges de personnel</p>	<p><b>Effectif titulaire</b> : 4 agents à temps plein dont un exerçant à 50 % sur autorisation <b>Effectif non titulaire</b> : 1 à mi-temps pour le complément de l'agent à 50% et comptabilisé <b>Effectif contrats « aidés »</b> : 1 agent (22h/sem.)</p>	<p><b>Charges / atténuation</b>  174 902.74€ / 17 916.33€</p>

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

~~~~~

M. Le Maire quitte la pièce, la présidence est assurée par Mme Christine VERNET qui présente le budget exécuté pour l'exercice 2019. Cette exécution peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement : 148 251.82 €

Déficit d'investissement : 65 279.92 €

Besoin de financement des restes à réaliser : 45 600.00 €

Besoin total de financement : 110 879.92 €

✓ **2020-06-15-13** Objet : approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, est approuvé à l'unanimité.

✓ **2020-06-15-14** Objet : Affectation des résultats

Suite à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2019,

Considérant

l'excédent de fonctionnement de 148 251.82€

le déficit d'investissement de 65 279.92 €

le besoin de financement des restes à réaliser de 45 600.00 €

# 30 FV

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

~~~~~

le besoin total de financement de 110 879.92 €

il est proposé de procéder à l'affectation des résultats suivante :

110 879.92 € au compte 1068 investissement  
65 279.92 € au compte 001 déficit d'investissement reporté  
37 371.90 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de 2019 telle que proposée.

✓ **2020-06-15-15** Objet : Vote des taux d'imposition 2020

Vu les états n°1259 Com intitulés Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020,  
Vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget :113170 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de maintenir les taux de 2020 des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière (Bâti) : 15.59 %  
Taxe foncière (non bâti) : 98.42 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale est donc de 82 932 €.  
Le prélèvement GIR notifié est de 54 248 €.

✓ **2020-06-15-16** Objet : Installation des commissions municipales

Après consultation des conseillers municipaux depuis la séance d'installation du Conseil Municipal, les commissions suivantes sont déclarées installées à compter de ce jour :

- ▶ Commission des finances
- ▶ Commission Affaire scolaires
- ▶ Commission des travaux
- ▶ Commission communication

Les membres de chacune de ces commissions sont listés dans le tableau récapitulatif ci-après :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020**

~~~~~

| NOM       | Prénom    | Finances | Affaires scolaires | Travaux | Communication |
|-----------|-----------|----------|--------------------|---------|---------------|
| VEYREINC  | François  | X        | X                  | X       | X             |
| CHAMBON   | Chantal   |          |                    | X       |               |
| CINI      | Bernard   | X        | X                  | X       | X             |
| GACHET    | Philippe  |          |                    | X       |               |
| GAZUT     | Agnès     |          |                    |         | X             |
| GERLAND   | Michel    |          |                    | X       |               |
| JOANNY    | Eric      |          | X                  | X       | X             |
| LARONZE   | Mickaël   |          | X                  | X       | X             |
| MAILLET   | Fabrice   | X        |                    | X       |               |
| MARRE     | Jérôme    |          |                    |         | X             |
| PETIT     | Florence  |          | X                  |         | X             |
| POITTEVIN | Christine | X        | X                  |         |               |
| PRANEUF   | Roland    | X        | X                  | X       | X             |
| ROUZEAU   | Marie-Joe | X        |                    | X       |               |
| VERNET    | Christine | X        | X                  | X       | X             |
|           |           | 7        | 8                  | 11      | 9             |

- ✓ **2020-06-15-17** **Objet** : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : CCAS

Les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles disposent que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres, et l'autre moitié, représentant les usagers, est désignée par le maire.

Il est proposé de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de fixer la composition du conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- du maire de LYAS, président de droit,
- des 5 élus au sein du conseil municipal de LYAS,
- de 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou de la commune et représentant des usagers.

- ✓ **2020-06-15-18** **Objet** Election des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : CCAS

# 32 FV

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

~~~~~

Les articles R.123-7 et suivants et L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n°2020-06-15-17 du 15 juin 2020 fixe à 5 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au bulletin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	13
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
- bulletins blancs à déduire :	0
- bulletins nuls à déduire :	0
- nombre de suffrages exprimés :	13

- ont obtenu :

Mme Chantal CHAMBON :	13
Mme Agnès GAZUT :	13
Mme Christine POITTEVIN :	13
M. Roland PRANEUF :	13
Mme Christine VERNET :	13

- Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS de Lyas :

- Mme Chantal CHAMBON
- Mme Agnès GAZUT
- Mme Christine POITTEVIN
- M. Roland PRANEUF
- Mme Christine VERNET



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

~~~~~

✓ Questions diverses :

✓ Fonctionnement des commissions de la Communauté d'Agglomération Privas Centre :

Monsieur Le Maire informe que tous les conseillers communautaires ainsi que les conseillers municipaux sont invités aux différentes commissions.

Il précise également qu'afin d'élire l'exécutif du conseil communautaire, la Communauté d'Agglomération devrait se réunir vers le 14 juillet.

✓ Copains de Terre :

Regroupement de personnes bénévoles sur la Commune de Lyas. Le 21 juin, ils se proposent de nettoyer un chemin piétonnier qui part de l'avenue Lucien Brunel en direction du Charalon.

Un partenariat avec la Commune est envisagé. Pour le financement, sur l'année 2021, l'aménagement d'un local ainsi que le recours à une semaine de brigades vertes seront discutés.

Un éventuel retour dans le giron du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche sera examiné prochainement en raison d'une possibilité de subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents.